

Crucke veut une voiture électrique sur cinq en 2030

■ Le Plan énergie-climat de la Wallonie est résolument ambitieux.

J eudi dernier, le gouvernement wallon a voté son Plan énergie-climat, c'est-à-dire la contribution de la Wallonie à la réalisation des objectifs climatiques 2030 de la Belgique. Pour rappel, notre pays s'est engagé de façon contraignante à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % à l'horizon 2030 par rapport à 2005.

En Wallonie, cet effort passera par la réalisation de sous-objectifs non contraignants, mais nécessaires à la réalisation des objectifs nationaux. Ainsi, le sud du pays s'est engagé à réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre de 35,9 % en 2030, un objectif supérieur à la moyenne européenne (-30 %). En outre, la Wallonie compte porter à 23,6 % la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, un objectif qui est cette fois nettement inférieur à celui de l'UE (32 %) dans son ensemble.

La réalisation de ces ambitions impliquera tous les secteurs, à l'exception de l'industrie qui est déjà soumise au système européen des quotas d'émission de CO₂.

Au niveau du transport, Jean-Luc Crucke (MR), le ministre wallon de l'Énergie, anticipe un "verdissement" important du parc automobile en 2030. On peut lire dans sa note au gouver-

nement que le différentiel de coût (prix d'achat et de fonctionnement compris) entre un véhicule traditionnel et un véhicule électrique devrait être nul à l'horizon 2023-2025. En attendant ce basculement, l'achat de voitures électriques sera soutenu par des primes temporaires. Ainsi, en 2030, le parc automobile wallon devrait être composé à 19 % de véhicules électriques, à 5 % de véhicules hybrides rechargeables, et à 1 % de véhicules à... hydrogène. En outre, les véhicules au gaz naturel comprimé (CNG) représenteraient 18 % du parc automobile wallon. Ce type de véhicules présente un sérieux avantage au niveau de la qualité de l'air, et un léger avantage au niveau des émissions de CO₂.

Pour soutenir cette mutation du parc automobile, Jean-Luc Crucke estime qu'il est nécessaire d'assurer le déploiement de 220 stations CNG, de 6 900 points publics de recharge de véhicules électriques, et de 20 stations hydrogène en Wallonie d'ici 2030. Pour ce faire, des subsides et avances récupérables sont prévus pour les investisseurs. En outre, dès 2025, les autorités publiques et les Tec ne pourront plus recourir qu'à des véhicules "zéro-émission" pour leurs nouveaux achats.

Tripler l'éolien

Pour atteindre l'objectif de 23,6 % d'énergies renouvelables, deux axes principaux de développement sont prévus : l'électricité et le chauffage. En ce qui concerne l'électricité, 37 % de la consommation wallonne devra être assurée par du renouvela-

ble. Ainsi, la production des éoliennes doit tripler entre 2016 et 2030. Quant à la production photovoltaïque, elle doit quadrupler entre 2016 et 2030. Le ministre de l'Énergie doit encore fournir des explications sur la façon d'atteindre ces objectifs ambitieux sans que la facture d'électricité explose.

Au niveau du chauffage, l'objectif est d'atteindre 25 % de production d'origine renouvelable d'ici 2030. Pour cela, il sera nécessaire de développer massivement l'installation de pompes à chaleur, ainsi que la filière biomasse. Aucune prime n'est envisagée pour la chaleur renouvelable à destination des particuliers, mais bien pour les entreprises.

Par ailleurs, la Wallonie s'est fixé un objectif ambitieux de réduire de 30 % la consommation énergétique des habitations. Pour y arriver, la norme Q-Zen (Quasi zéro énergie) sera appliquée aux nouvelles constructions "à brève échéance". Pour soutenir la rénovation des bâtiments existants, Jean-Luc Crucke envisage plusieurs pistes: dès 2025, tous les logements mis en location et dont les performances énergétiques ne sont que de niveau "F" ou "G" devront être rénovés. Autre idée : adapter le précompte immobilier, les droits d'enregistrement, de succession ou de donation en fonction de la performance énergétique de l'habitation.

Laurent Lambrecht